



Maacht är Heizung fit De Bierger informéieren an sensibiliséieren

E Bäitrag zum Klimaschutz an
enger méi propperer Loft



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement



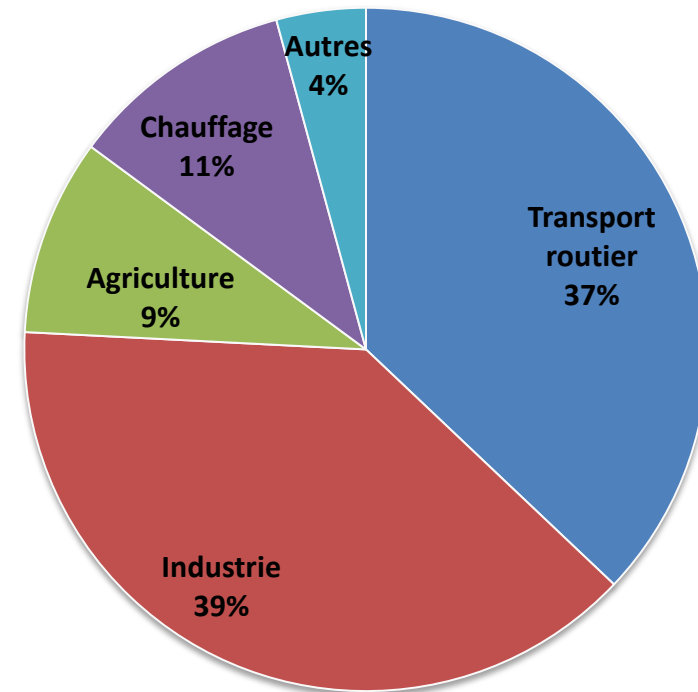
... en relation avec

- la pollution de l'air
- la performance énergétique
- la nouvelle réglementation
- l'information du public



- **Dépassements ponctuels** de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air ambiant le long de routes à trafic motorisé intense
- Principales sources d'émissions (2014): Industries (39%), trafic routier (37%), chauffages (11%) et agriculture (9%)
- **Difficultés à respecter le plafond d'émission national** pour les oxydes d'azote (NO_x)
- **Efforts de réduction des émissions nécessaires dans tous les domaines**

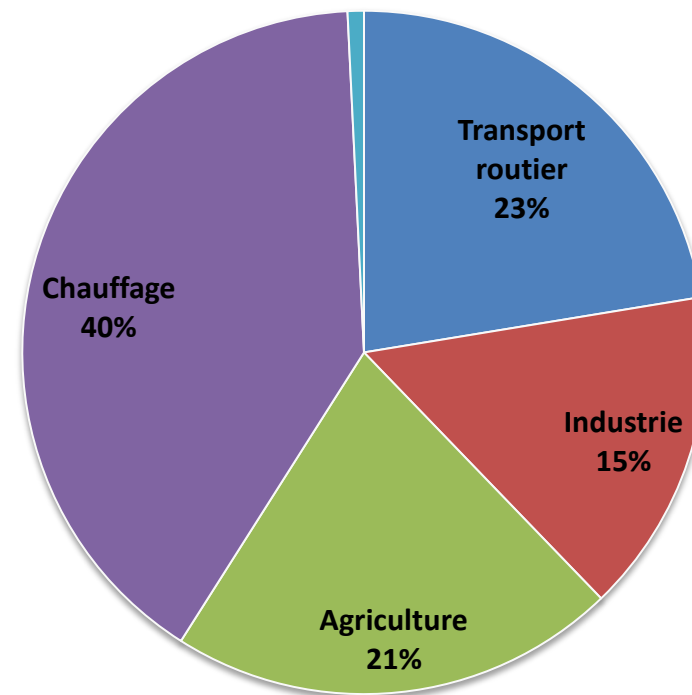
**Emissions nationales (2014)
Oxydes d'azote NO_x (en NO₂)**





- Actuellement **pas de dépassements** de valeurs limites pour les particules fines dans l'air ambiant
- Principales sources d'émissions (2014): Chauffages (40%), transport routier (23%), agriculture (21%) et industries (15%)
- Défi pour respecter le futur plafond d'émission national pour les particules fines (PM_{2,5})
- **Impact important des chauffages aux bois**
- Nécessité de mieux analyser l'impact de la combustion au bois et de réglementer le chauffage au bois

**Emissions nationales (2014)
Particules fines (PM₁₀)**





Règlement grand-ducal du 7 octobre 2014

- Introduction de contrôles périodiques pour les installations à combustible solide
- Extension des combustibles liquides du mazout aux bioliquides
- Introduction d'exigences minimales relatives aux hauteurs des cheminées
- Évaluation unique de l'efficacité énergétique du système de chauffage



➤ Réception

Les nouvelles installations de chauffage doivent être réceptionnées par la Chambre des métiers

Les installations à bois installées avant le 22.10.14 doivent avoir subi une première inspection périodique pour le 22.10.16 au plus tard.

➤ Inspection périodique

Les nouvelles installations de chauffage et les installations existantes doivent être contrôlées périodiquement:



- Chauffage au bois et poêles raccordés au circuit de chauffage - **Tous les 2 ans**
- Chauffage au mazout - **Tous les 2 ans**
- Chauffage au gaz – **Tous les 4 ans**

➤ Contrôle unique de l'efficacité énergétique

Examiner le système de chauffage sur d'éventuels défauts techniques et montrer à l'exploitant comment réduire les frais de chauffage.

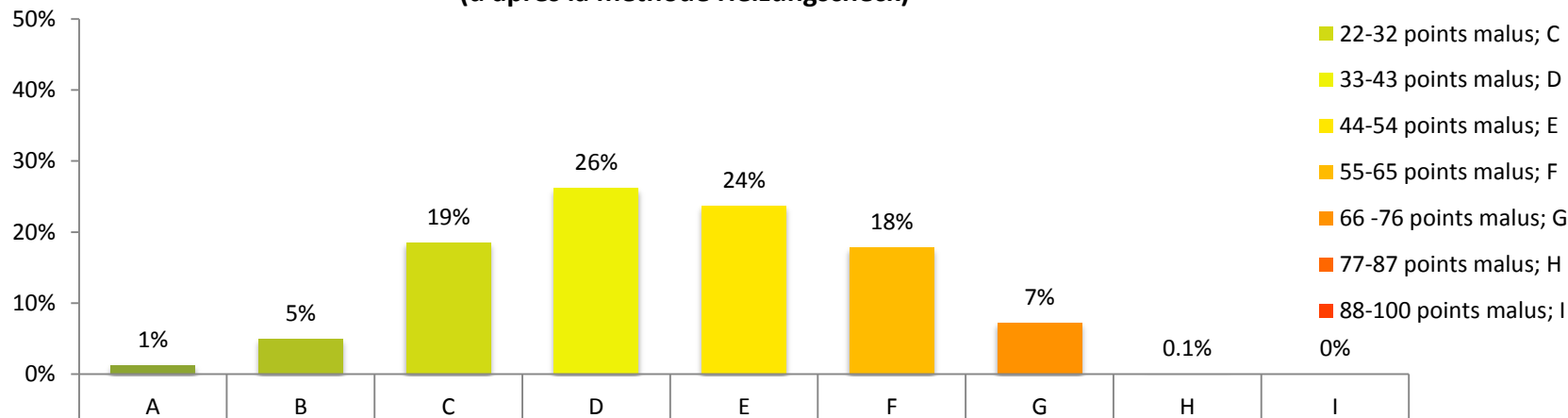


L'évaluation énergétique du système de chauffage
HEIZUNGSHECK
LUXEMBOURG

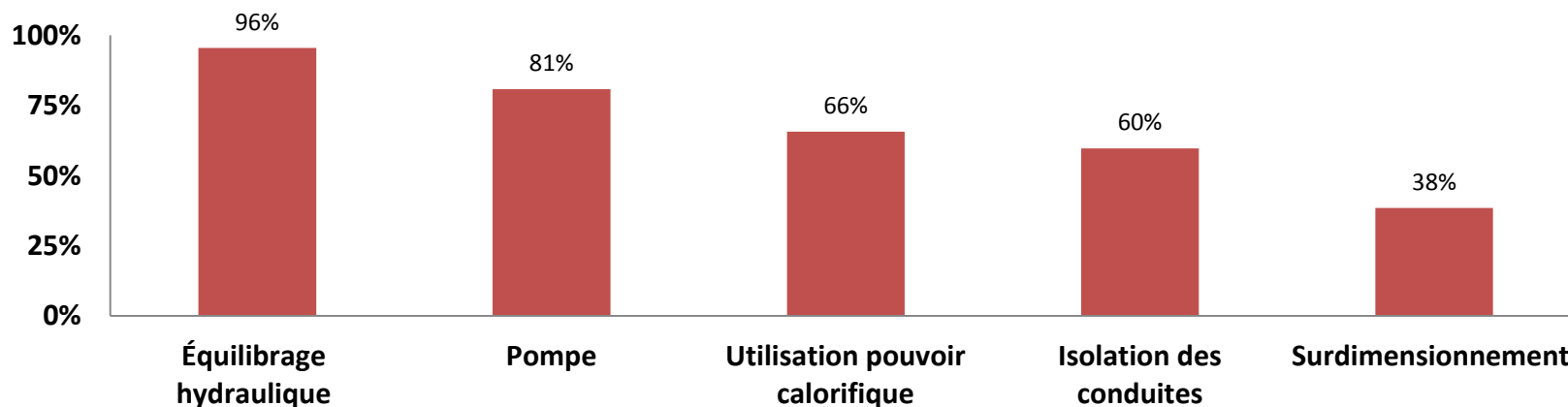
simple, rapide et instructif



Efficiency énergétique des installations de chauffage au Luxembourg (d'après la méthode Heizungscheck)



Défauts énergétiques les plus fréquents





- Économiser de l'énergie
- Augmenter la fiabilité de l'installation
- Augmenter la sécurité de l'installation

....et une contribution active à la protection du climat et à un air plus propre avec peu d'effort



- Un dépliant sera distribué à toute boîte
- www.emwelt.lu/chauffage
- www.heizungscheck.lu
- Auprès de la Chambre des métiers
Service de Contrôle et de Réception
des Bâtiments (SCRB)
- myenergy Hotline 8002 11 90
- Les entreprises d'installations
sanitaire-chauffage-frigoriste

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de l'environnement

MAACHT ÄR HEIZUNG FIT!

RAVIVEZ VOTRE CHAUFFAGE !

*Domadder spuert Dir Geld, otemt
eng méi propper Loft, an engagéiert
lech fir de Klimaschutz!*

*Faites des économies, respirez un air plus sain
et contribuez à la protection du climat !*